

# Loi de finances, IA, Facture électronique... Damien Charrier, président du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables déploie les pistes de réflexion



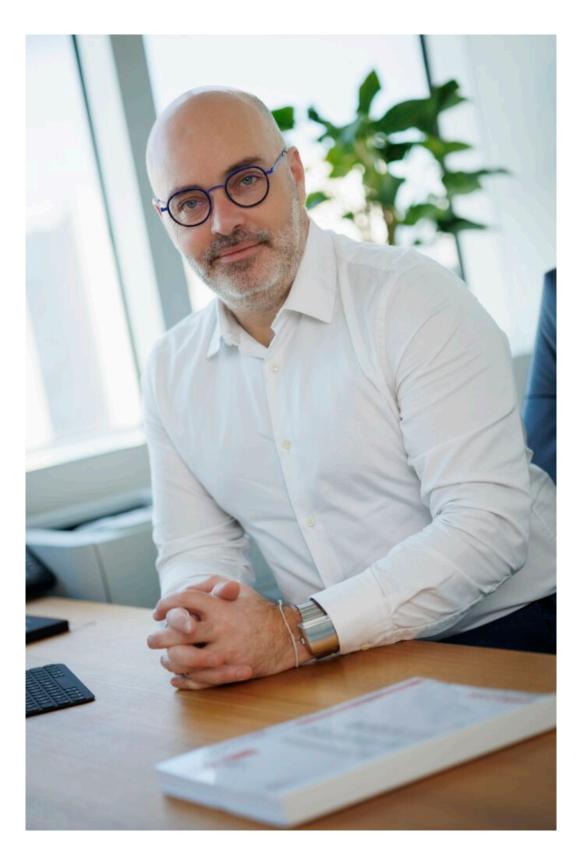
Propos recueillis par Laetitia Blanchard

<u>Damien Charrier</u>, président du Conseil national de l'Ordre des experts-comptables depuis décembre 2024, partage sa lecture de la conjoncture économique et des mutations en cours pour la profession. Face aux incertitudes, il appelle à resserrer les liens entre entrepreneurs et conseils, notamment sur des sujets structurants comme la facture électronique, l'intelligence artificielle ou encore la coopération interprofessionnelle.

6 décembre 2025 |



Ecrit par le 6 décembre 2025





### **Damien Charrier DR**

# À travers le prisme de votre profession, comment jugez-vous la situation économique ?

«Nous suivons l'économie en temps réel sur notre observatoire Image PME (Petites et moyennes entreprises), qui s'appuie sur les données remontées par les cabinets. Aujourd'hui, la situation est globalement tendue. Plusieurs secteurs souffrent. Une étude récente de Xerfi (Intelligence stratégique) évoque pour 2025-2026 un scénario pessimiste et un autre plus modéré, mais avec une croissance molle. Dans ce contexte, notre rôle est d'accompagner les entreprises, en particulier sur leur trésorerie, car c'est souvent ce qui conditionne leur survie. Il faut renforcer les liens avec les clients et disposer d'indicateurs les plus réactifs possibles.»

# Des signaux de reprise apparaissent-ils malgré ce climat incertain?

«On constate quelques signes positifs dans l'immobilier, qui montre un léger redressement après une période très difficile. Mais globalement, les signaux sur l'investissement ne sont pas bons, et cela joue sur le long terme. Derrière les moyennes, il y a toujours des dirigeants qui surperforment, mais c'est justement dans les périodes de tension que l'anticipation et le pilotage deviennent décisifs. C'est pourquoi nous accentuons nos actions sur la prévention des difficultés.»

## Dans ce contexte tendu, comment analysez-vous l'adoption de la loi de finances 2025?

«Elle a été adoptée dans des circonstances exceptionnelles, marquées par la dissolution. Ce climat politique a contribué à une certaine impréparation : nous avons découvert certains articles sans réelle concertation. Cela a nécessité une mobilisation rapide. L'épisode a aussi renforcé le dialogue entre la profession et les parlementaires. Nous avons pris la parole sur plusieurs sujets, comme la réforme de la facture électronique, pour défendre le maintien du calendrier. Nous avons aussi été force de proposition sur d'autres dispositifs, par exemple les 'management packages' ou les aménagements autour du <u>PEA</u> (<u>Plan d'éparque en action</u>).

Ce qui compte, au-delà de la technique, c'est la compréhension de l'intention du législateur. Parfois, il faut aller plus loin avec les services de la <u>DGFIP</u> (Direction générale des finances publiques) et leur direction fiscale pour bien comprendre comment appliquer les textes. C'est un travail de fond que nous faisons au nom de la clarté et de la sécurité juridique. Et malgré le contexte, il faut reconnaître que ce dialogue a été constructif. La crise politique a été l'occasion, paradoxalement, de faire de la pédagogie utile.»

### La réforme de la facture électronique approche. Les professionnels sont-ils prêts?

«Les études du Conseil national comme celles de la DGFIP aboutissent à des constats similaires : 70 à 80 % des entreprises attendent des informations de leur expert-comptable, notamment sur le choix de la Plateforme de dématérialisation partenaire (PDP). C'est une marque de confiance, mais aussi une responsabilité. La profession, avec ses 22 000 experts-comptables et 190 000 collaborateurs, est globalement prête, ou du moins outillée pour l'être. Nous continuerons à partager les outils nécessaires, notamment lors de notre congrès national de septembre, où un guide des PDP et des conférences thématiques seront présentés.

Pour les plus petites structures, l'enjeu immédiat est d'identifier une adresse de réception pour les factures. Et sur ce point, nous avons obtenu que les cabinets puissent faire signer un mandat à leurs



clients, pour les accompagner dans ces choix. C'est essentiel : il ne faut pas se laisser entraîner vers des solutions purement commerciales ou inadaptées. Ce travail d'accompagnement, nous l'assurons aussi auprès des fédérations professionnelles et des branches.»

# L'intelligence artificielle suscite beaucoup d'interrogations. Qu'en est-il dans votre profession ?

«Nous utilisons déjà des outils intégrant de l'IA (<u>Intelligence artificielle</u>). Ce n'est donc pas un saut dans l'inconnu. Mais nous exerçons une profession réglementée, avec des exigences spécifiques liées au secret professionnel et à la protection des données personnelles. Cela nous oblige à être vigilants, notamment au regard du RGPD (<u>Règlement général sur la protection des données</u>).

L'IA peut nous aider à automatiser certaines tâches, mais elle ne remplace pas le jugement. C'est là que notre rôle reste irremplaçable : l'interprétation, le discernement, la capacité à conseiller. Nous préparons d'ailleurs un atelier dédié lors du congrès, avec 26 cas d'usage identifiés et des prompts concrets réutilisables. Nous avançons donc de manière pragmatique : l'IA est un outil de transformation du métier, pas une menace.»

### Le dialogue entre professions du chiffre et du droit est-il appelé à se renforcer?

«Il existe déjà. Nous travaillons régulièrement avec les avocats et les notaires. Ce sont nos partenaires naturels, même si nous intervenons sur des champs complémentaires. Sur les enjeux transversaux, comme l'intelligence artificielle ou la justice consulaire, nous avons d'ailleurs mené des réflexions communes. Les sociétés d'exercice interprofessionnelles restent marginales, mais cela ne nous empêche pas de coopérer efficacement.

Chacun a sa focale : les experts-comptables sont centrés sur l'entreprise, d'autres métiers davantage sur la personne de l'entrepreneur. Ensemble, nous pouvons offrir un conseil global. Et plus la technologie prendra de place, plus le besoin d'échange et de coordination entre professionnels s'imposera.»

#### Quel message souhaitez-vous adresser aux chefs d'entreprise?

«Résilience et espoir. Les temps sont difficiles, c'est vrai, mais c'est justement dans l'adversité que les meilleures opportunités émergent. Comme en voile : quand le vent est stable, les bateaux avancent au même rythme. C'est quand les conditions se corsent que certains prennent l'avantage. Dans ces moment-là, le lien entre les entrepreneurs et leurs conseils est capital. Il permet de prendre du recul, de sécuriser les décisions, et de préparer l'avenir.»

Le 80° Congrès de l'Ordre des experts-comptables se tiendra du 17 au 19 septembre 2025 à Lyon Eurexpo.

Propos recueillis par <u>Laetitia Blanchard</u>, Directrice de L'informateur judiciaire à Nantes, membre de Réseau Hebdo Eco.

Configuré et Mis en ligne par MMH.



# Palmarès de la durabilité : appel à candidature des experts-comptables et des commissaires aux comptes



<u>Le Conseil national de l'ordre des experts-comptables</u> (CNOEC) et <u>la Compagnie nationale des commissaires aux comptes</u> (CNCC) lancent conjointement leurs concours annuels visant à récompenser les professionnels engagés pour une économie plus durable et les clients qu'ils accompagnent dans cette démarche. La remise des prix de la 4° édition des Challenges Durabilité-RSE, portés par la CNCC, et des 25° Trophées de la durabilité du CNOEC, se tiendra lors d'une cérémonie commune le 8 juillet.

## Mettre à l'honneur les acteurs de la durabilité

Cette initiative conjointe a pour objectif de mettre à l'honneur les acteurs de la profession qui intègrent pleinement les enjeux de durabilité dans leurs pratiques, ainsi que la nouvelle génération de professionnels ayant fait de la durabilité le sujet de leur mémoire de DEC. Elle vise également à valoriser les engagements concrets de leurs clients en faveur d'une performance responsable et durable.





# Un appel à candidature qui s'adresse à tous les acteurs engagés

Les Palmarès de la durabilité s'adressent aux cabinets d'expertise comptable et d'audit aux mémorialistes de la profession ainsi qu'aux entreprises et organisations diverses. Les candidats ont jusqu'au 30 mai pour déposer leurs dossiers dans une ou plusieurs des catégories proposées par le CNOEC et la CNCC.

# Les catégories récompensées en 2025

Les 4 catégories retenues par le CNOEC pour la 25° édition du Trophée de la durabilité :

- 1. **Prix de la meilleure initiative durabilité en cabinet :** récompense une démarche RSE exemplaire au sein d'un cabinet d'expertise comptable
- Prix du meilleur accompagnement à l'établissement d'un rapport obligatoire de durabilité (CSRD): valorise l'accompagnement des entreprises dans la production de leur rapport obligatoire
- 3. **Prix Hervé Gbego du meilleur mémoire expertise (DEC) :** distingue un mémoire portant sur la durabilité et la responsabilité sociétale en expertise comptable
- 4. Prix coup de cœur du jury

Les 4 catégories retenues par la CNCC pour la 4<sup>e</sup> édition des Challenges de la durabilité :

- 1. **Prix de la meilleure société à mission :** prix réservé aux organisations ayant déployé une stratégie RSE ambitieuse
- 2. **Prix du meilleur Reporting CSRD** : récompense les entreprises ayant produit un rapport CSRD vérifié par un commissaire aux comptes OTI
- 3. **Prix du meilleur mémoire Audit (DEC) :** distingue un mémoire (déposé et soutenu) traitant des enjeux de durabilité et de responsabilité sociétale en audit
- 4. **Prix de la meilleure démarche RSE Entreprise :** met en avant une stratégie RSE d'entreprise structurée et impactante.

L.G.

Pour en savoir plus et déposer un dossier de candidature : palmares-durabilite.fr





# Devant les experts-comptables, Édouard Philippe plaide pour la simplification administrative



Édouard Philippe et Cécile de Saint Michel ont échangé sur les défis actuels de la profession au Congrès des experts-comptables, à Marseille, mettant en avant la nécessité de réformer pour mieux accompagner les entreprises françaises.

La plénière d'ouverture du Congrès des experts-comptables, qui s'est tenue ce lundi 9 octobre, a mis en lumière les défis auxquels la profession fait face.

<u>Édouard Philippe</u>, ancien Premier ministre, et <u>Cécile de Saint Michel</u>, présidente du <u>Conseil national de l'ordre des experts-comptables</u>, ont échangé sur deux sujets phares : la simplification administrative et l'avenir de la facture électronique.

### La « lourdeur administrative », frein à l'exercice du métier

« Cela nous empêche d'exercer notre vrai métier ». Cécile de Saint Michel exprime les préoccupations des experts-comptables face à l'alourdissement des obligations administratives. La présidente de l'Ordre



6 décembre 2025 |



Ecrit par le 6 décembre 2025

déplore, en effet, une situation où la gestion des formalités administratives prend le pas sur l'accompagnement des entreprises : « Nos clients, ce sont des TPE et PME, dont les dirigeants n'ont souvent qu'une culture limitée de la gestion et qui comptent sur nous pour les guider ».

Et Édouard Philippe a immédiatement reconnu ce constat, qualifiant cette surcharge de « agaçante et contre-productive ». Il souligne les efforts entrepris par le gouvernement pour simplifier les procédures, notamment via la mise en place du « droit à l'erreur » : « Simplifier, c'est compliqué », admet-il, tout en affirmant que le « système actuel est souvent le résultat de demandes de normes faites par la société ellemême ». Selon le maire du Havre, la clé réside dans un équilibre entre la simplification et la réponse aux attentes des entreprises et des citoyens.



FD - Édouard Philippe veut mettre la compétitivité sur le devant de la scène grâce à la formation.

### Vers une simplification du bulletin de paie

Parmi les exemples concrets évoqués lors de la plénière, le bulletin de paie a été mis en avant. « Il n'y a rien de plus compliqué que de le lire », plaisante Cécile de Saint Michel en exprimant le souhait que cet outil, central pour les entreprises comme pour les salariés, soit simplifié. Même si cette dernière avoue qu'une telle réforme nécessiterait « du courage et des changements en profondeur ».



L'homme d'État reconnaît la complexité du document qu'il lie à celle du droit du travail en France : « Le bulletin de paie reflète la difficulté de notre organisation juridique ». C'est pourquoi, des efforts pour simplifier sa lecture seraient bénéfiques, tout comme une réforme plus large des normes qui régissent le droit du travail.

## La facture électronique, un enjeu majeur pour l'avenir de la profession

La présidente de l'Ordre a également insisté sur l'importance de la mise en place rapide de la facture électronique, sans attendre 2026, date à laquelle elle deviendra obligatoire. Selon elle, cette transition apporterait de nombreux avantages, notamment « la réduction des délais de règlement et l'accès à des données financières en temps réel, ce qui permettrait aux experts-comptables de mieux conseiller leurs clients ».

Édouard Philippe a salué cette approche proactive, qualifiant la facture électronique de « bascule audacieuse » mais essentielle pour l'évolution de la profession. « Votre métier, ce n'est pas simplement d'observer l'économie, c'est de conseiller les chefs d'entreprise. Vous avez besoin d'informations précises et complètes, et ces informations doivent arriver rapidement », a-t-il affirmé.

### La formation, clé de la compétitivité

La formation continue, enfin, est « essentielle » pour maintenir la compétitivité des entreprises françaises. L'ancien Premier ministre décrypte : « Le développement économique repose massivement sur la compétence des salariés ». Et il souligne que rien ne pourra être résolu sans un investissement massif dans la formation, un levier indispensable pour répondre aux défis économiques et industriels du pays : « Le premier sujet, c'est la compétence. Nous ne réglerons aucun problème sans la question de la formation », a-t-il martelé.

**Antoine ASSANTE (les Nouvelles Publications)**